



Réforme des retraites

La « clause du grand-père » ne doit pas nous rendre aveugle et encore moins muet !

Agents des IEG, pourquoi nous devons être encore plus visibles et nombreux le 16 février !!

Lors d'une séance tendue, le 29 février dernier, l'Assemblée nationale vote l'extinction progressive de la plupart des régimes spéciaux à 181 voix contre 163.

Seuls, les travailleurs de la RATP ; les salariés de la Branche des industries électriques et gazières ou encore les clercs de notaire et les employés de la Banque de France seront concernés. Rassurez-vous, cet amendement ne concerne pas le régime boulimique et gargantuesque de nos chers députés qui ont voté cette proposition de loi 😞.

Mais alors, QUID du Tarif Agent, la CAMIEG, vos Activités Sociales ???

Tout le monde aura compris que les embauches hors Statut annoncées à partir de septembre 2023, sont simplement la remise en cause de notre Statut National. Si cela s'applique, cette mesure créera très vite un déséquilibre financier, entre cotisant actif et retraité, ce qui sera l'occasion et l'excuse pour nous affilier au régime général et entrainera de fait l'extinction du Statut National, celui qui vous ouvre vos droits conquis en termes de Tarif Agent, Sécurité sociale (CAMIEG ; CSM-R) et Activités Sociales (CCAS ; CMCAS).

Aucune raison économique justifie l'abandon des régimes spéciaux !!

On devrait même faire l'apologie du régime des IEG plutôt que de le dénigrer.

Toutes les organisations syndicales restent unanimes, ce projet est injuste et injustifié pour tous, et notamment pour le régime de retraite des agents des IEG. Supprimer les régimes spéciaux revient à niveler par le bas les régimes de retraites. Un agent des IEG cotise environ 13% de son salaire, contre 10% en moyenne pour les salariés du privé. Le régime de retraite des IEG est nullement en déficit et reverse une partie des cotisations au régime général.

Le vote de cet amendement ne marque pas la fin de la bataille, la procédure législative n'est pas aboutie. C'est ensemble, pour nous, pour nos enfants et nos proches, que nous resterons solidaires et ferons reculer ce gouvernement sur ce projet des retraites dans sa globalité.

Pour participer à la manifestation de jeudi, les délégations CFDT, FO, CFE et CGT de votre conseil d'administration de la CMCAS 77 vous mettent un bus à disposition au départ de :

Manifestation du jeudi 16 février 2023

Lieux, départs et horaires :

- ⇒ 11 h devant l'agence Enedis 3, place Arthur Chaussy à Melun
- ⇒ 11 h 30 devant l'agence Enedis Rue de l'Industrie à Savigny-le-Temple
- ⇒ 12 h agence Enedis 22 boulevard de Beaubourg à Croissy Beaubourg

Inscription en ligne www.bus.cgt-energies77.fr